



Communiqué 2024-10

Le 19 février 2024

Dépôt d'un grief de type Phénix

Bonjour à tous,

Pour donner suite aux multiples griefs relatifs au traitement de la paie depuis le départ des opérations de la SAAQ au ministère de la cybersécurité et du numérique (MCN), la Fraternité a déposé le 14 février dernier, un grief du Syndicat qui a été signifié à la Direction des relations professionnelles du Gouvernement du Québec concernant plusieurs irrégularités constatées du côté de la paie depuis la signature de la dernière convention collective.

Le grief vise à protéger les droits de nos membres mais aussi de dénoncer les irrégularités qui les affectent directement.

Nous vous demandons de toujours faire votre grief personnel si vous avez un litige qui semble être lié à l'une des problématiques suivantes:

- Paiement de primes ou de rémunération additionnelle.
- Récupérations de salaire abusives et contraignantes, dans ce cas contactez-nous rapidement car des ententes sont possibles dans certains cas.
- Omission d'arrêt de prise de la cotisation syndicale.
- Double paiement via des prestations d'assurance traitement ou de CNESST(...).
- Omet de fournir des détails compréhensibles à nos membres.

Au dernier décompte, plus de 50 griefs concernent ces problèmes ont été signifiés

Votre directeur syndical est en mesure de vous assister pour la rédaction du grief. Nous n'avons pas à payer les frais de décisions douteuses en ce qui concerne la migration des services au MCN.

Syndicalement vôtre,

David Gauthier

David Gauthier
Vice-président aux relations de travail et discipline
Fraternité des Constables du Contrôle Routier du Québec